

W.S. FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 4, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66.039

Le conseil d'administration invite les actionnaires à assister à:

l'assemblée générale annuelle des actionnaires

qui se tiendra, suite à l'ajournement survenu le 10 mars 2005, au siège social de la Sicav, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 8 juillet 2005, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Revue et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004.
4. Quitus pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Conformément aux dispositions des statuts et aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les décisions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant.

CONDITIONS POUR ÊTRE ADMIS À L'ASSEMBLÉE:

Les actionnaires sont admis à participer physiquement à l'assemblée, sous réserve d'apporter la preuve de leur identité, à la condition d'avoir averti la société, à son siège social (4, boulevard Prince Henri – Corporate – Administration de W.S. FUND), le **4 juillet 2005** au plus tard, de leur intention de participer aux assemblées; les actionnaires qui ne peuvent se présenter physiquement peuvent voter soit au moyen d'un représentant de leur choix, soit par voie de procuration. Des procurations sont disponibles à cet effet au siège de la société. Pour être prises en considération le jour de l'assemblée, ces procurations doivent parvenir au siège de la société, dûment complétées, datées et signées, au plus tard le **4 juillet 2005**. **Les procurations déjà transmises pour l'assemblée qui s'est tenue le 10 mars 2005 restent valables pour la présente assemblée.**

Les personnes qui assisteront à l'assemblée, soit directement, soit par voie de procuration, devront produire au Bureau de l'assemblée un certificat de blocage des actions qu'ils détiennent, soit directement, soit par voie de procuration, auprès de:

A Luxembourg:
Sella Bank Luxembourg S.A.
4, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

En Suisse:
C.I.M. Banque, Genève
16, rue Merle d'Aubigné
CH-1211 Genève

Anzeigen-Annahmestelle

Annoncen-Agentur Biel AG

Längfeldweg 135, 2501 Biel

Telefon 032 344 82 98, Telefax 032 344 83 53,

E-Mail: anzeigen@gassmann.ch

Reservieren Sie jetzt Ihre Anzeige im SHAB, dem einzigen offiziellen Publikationsorgan der Eidgenossenschaft, welches regelmässig mit den neusten amtlichen Informationen und gesetzlich vorgeschriebenen Bekanntmachungen erscheint.